

**C.I.P** (Centrale d'Imprimés Professionnels)



La société Centrale d'Imprimés Professionnels (CIP) met en place une large gamme d'imprimés juridiques. Pour ce faire, elle s'adjoint le savoir-faire et les services de Maître Pascal LESNE, avocat, qui a pour mission de suivre et de mettre à jour l'ensemble des imprimés professionnels, destinés notamment aux agences immobilières, qu'elle commercialise.

## Le but du partenariat

Vous procurer tous types de documents juridiques (mandats, compromis ...), édités par une société spécialisée dans le domaine de l'immobilier, désireuse de vous apporter ses conseils, sa compétence, et surtout son écoute attentive pour être capable de faire évoluer en permanence vos documents, en fonction des nouvelles lois, mais aussi pour un confort maximum dans la rédaction.

## Les avantages du partenariat

CIP s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer un service de qualité, et donner une garantie totale de satisfaction aux adhérents du Réseau ARTHUR. Elle s'engage également à :

- Fournir à l'ensemble des Membres du Réseau des imprimés avec la reprise du logo ARTHUR sans aucun supplément de prix.
- Suivre et mettre à jour les imprimés juridiques et cela, en fonction de l'évolution de la réglementation.
- Certifier qu'elle bénéficie d'une assitance juridique relative à la rédaction des imprimés.
- Informer l'ensemble du Réseau ARTHUR des nouveautés mises en place, en faisant des remises gracieuses des nouveaux modèles.
- Effectuer la livraison des imprimés sous 24 à 48 heures du lundi au samedi.
- Traiter toute commande, aucun montant minimum de commande n'étant requis.
- Vis-à-vis du Réseau ARTHUR, à la satisfaction pleine et entière ou à rembourser le prix de la commande, hors frais de port, dès retour de celle-ci dans les 15 jours suivant sa réception.
- Ecouter, suivre et respecter le client, Membre du Réseau ARTHUR.

## **CONTACT PARTENAIRE**

**Lionel GRET** 

Tél: 02.32.38.10.69

